



Amap de Boulogne-Billancourt  
7 bis rue de Seine  
92100 Boulogne Billancourt

### Bulletin d'adhésion pour l'année 2015 à l'Amap de Boulogne-Billancourt

Je, soussigné(e) .....

Domicilié à .....

Téléphone : ..... / .....

Courriel : .....

adhère à l'Amap de Boulogne-Billancourt pour l'année civile 2015.

L'adhésion implique le respect des statuts, à la disposition de l'adhérent au siège et sur le site de l'association (<http://amap-boulognebillancourt.fr>). L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des principes des Amap, tels que définis dans la charte des Amap (disponible au siège de l'association, ou sur le site internet du réseau régional [www.reseauamapidf.org](http://www.reseauamapidf.org)).

- Chaque adhérent **s'engage pour l'année complète**. En cas de résiliation de la part de l'abonné en cours de contrat, aucun remboursement ne sera effectué sur la somme restant due. Toutefois, le contrat peut-être cédé à un intermittent pour la durée restant à courir. Charge à l'adhérent de régler la transaction directement avec l'intermittent.
- Par ailleurs, l'adhésion implique notamment que l'adhérent **participe à au moins 1 sortie** chez l'un des producteurs au cours de l'année. Ces sorties sont essentielles pour mieux appréhender le travail au quotidien des producteurs et comprendre leurs difficultés.
- Afin de pouvoir participer à l'Association, l'adhérent doit **contractualiser avec 2 partenaires producteurs au minimum**.
- Chaque adhérent s'engage à effectuer en tout **au moins 4 permanences de distribution** dans l'année.

Montant de l'adhésion : **10 euros pour l'année 2015** (Joindre un chèque à ce bulletin d'adhésion à l'ordre de l' « AMAP de Boulogne-Billancourt »).

Fait à ....., le .....

Signature de l'adhérent